



Au profit du Projet "JE SUIS UNE PÉPITE" : un évènement solidaire au profit de femmes bénéficiaires d'associations, salariées d'entreprises adaptées ou éloignées de Paris.

Article 1 - Organisateur

PÉPITES d'É-TOILES, organise une tombola solidaire sur la plateforme Hello Asso en vue de récolter des fonds pour ce projet prévu le 24 juin 2022.

Article 2 - Conditions de participation

2.1. La participation à la Tombola Solidaire est ouverte aux personnes physiques ou morales, majeures résidant sur le territoire français métropolitain.

2.2. Pour participer à la Tombola Solidaire, il est nécessaire d'acheter un ticket d'une valeur de 5€ sur la plateforme Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/pepites-d-e-toiles/evenements/tombola-pepites-d-etoiles>

Il appartient à la personne qui achète le ticket de bien s'assurer que son nom, prénom, numéro de téléphone, email sont renseignés correctement. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération et aucune réclamation ni responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue si le participant ou la participante a indiqué un nom, prénom, email ou téléphone erronés, ou si le participant ou la participante ne peut pas être informé.e. du résultat de sa participation à la Tombola Solidaire du fait d'une erreur dans les renseignements fournis au moment de son inscription. La liste complète des lots est disponible sur la page du site de l'association PÉPITES d'É-TOILES, www.pepites-e-toiles.com, et la plateforme Hello Asso

<https://www.helloasso.com/associations/pepites-d-e-toiles/evenements/tombola-pepites-d-etoiles>

et en annexe du règlement de la tombola solidaire.

2.3. Seront mis en vente 6000 tickets de tombolas sur la plateforme Hello Asso. Le prix unitaire d'un ticket est de 5 euros. La participation n'est pas limitée quant à la quantité de tickets achetés par personne ou foyer. Plus les participants achètent de tickets, plus ils augmentent leurs chances d'être tirés au sort pour gagner l'un des lots. Il est néanmoins expressément rappelé, et accepté par les participant.e.s, que la Tombola Solidaire demeure un jeu de hasard et que leur participation à ce jeu n'apporte aucune garantie de recevoir l'un des lots disponibles, quel que soit le nombre de tickets achetés. A ce titre, aucun remboursement des frais engagés par les participant.e.s pour participer à la tombola ne sera effectué par l'organisateur.



2.4. Le paiement des tickets se fait uniquement auprès des personnes détentrices d'un carnet de tickets préalablement acheté par leurs soins. Ces personnes se sont engagées via un formulaire de souscription, à renseigner les coordonnées des acheteurs de billets sur la plateforme HelloAsso. Les acheteurs recevront ainsi un billet numéroté par email.

2.5. Les tickets achetés et autres frais engagés dans le cadre de la participation à la Tombola Solidaire (frais de connexion à internet, etc) ne sont pas remboursables.

2.6. Aucun reçu fiscal ne sera généré car il ne s'agit pas d'un don sans contrepartie.

2.7. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement de la Tombola Solidaire et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect du présent règlement, pourra entraîner l'annulation immédiate et sans préavis de la participation de tout participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile en vue de faire respecter le présent règlement, notamment pour contrôler l'adresse, l'âge et l'identité des participants, sans qu'il ait l'obligation de procéder à des vérifications systématiques à ce titre, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux seuls gagnants.

Article 3 – Durée

L'inscription et l'achat de tickets pour tenter de gagner un ou plusieurs lots disponibles dans le cadre de la Tombola Solidaire est possible du lundi 9 mai 2022 à 08 h 00 au vendredi 10 juin 2022 à minuit.

Article 4 – Lots

La liste complète des lots est disponible sur le site de PÉPITES d'É-TOILES, www.pepites-e-toiles.com et sur la plate-forme Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/pepites-d-e-toiles> en annexe de de règlement.

Article 5 – Procédure de tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 24 juin 2022 à 15H15 au restaurant LE POLICHINELLE PARIS, par Maître Corinne DESCHAMPS-CARDIN, Huissier de Justice - Commissaire de Justice, en cas d'empêchement, l'un de ses associé.e.s procèdera au tirage au sort.



Article 6 – Remise des lots

6.1. Les gagnants acceptent par avance les lots sans pouvoir prétendre à un échange ou leur contre-valeur en espèces auprès de l'organisateur ou de ses partenaires.

6.2. L'association PÉPITES d'É-TOILES prendra soin de contacter individuellement les gagnants aux coordonnées fournies dans le formulaire de la Tombola Solidaire afin que ceux-ci transmettent leur adresse postale.. Sans préjudice de l'article 8 du présent règlement, les lots seront adressés en colissimo contre signature ou en lettre recommandée avec accusé de réception contre signature par voie postale à l'adresse qui aura été fournie. Les frais de transport pour tout envoi en France métropolitaine seront pris en charge par l'association PÉPITES d'É-TOILES. Tous les risques associés (notamment perte vol, ou dégradation) seront intégralement supportés par les gagnants qui déchargent l'organisateur de toute responsabilité à ce titre.

6.3. L'Organisateur n'attribuera aucune compensation au gagnant qui ne souhaite pas ou se trouve dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

6.4. La livraison des lots sera effectuée au courant juillet. L'organisation se décharge de tout retard dû au contexte sanitaire de la crise de la COVID-19.

Article 7 – Utilisation des sommes collectées

Les sommes recueillies dans le cadre de la Tombola Solidaire permettent d'autofinancer le Projet "JE SUIS UNE PÉPITE!" organisé le 24 juin 2022 à Paris.

Article 8 – Responsabilité

8.1. Modification, annulation, report des conditions de participation ou de déroulement de la Tombola Solidaire. L'organisateur ne saurait encourir la moindre responsabilité s'il était amené à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ainsi que les conditions de déroulement ou de retrait des lots de la Tombola Solidaire du fait d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, et plus généralement, de tout événement indépendant de sa volonté et ne résultant pas d'un manquement à ses obligations légales ou contractuelles, tel que, par exemple, le prolongement de l'état d'urgence sanitaire et/ou des règles de confinement mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID19.



8.4 Cession des lots

L'organisation appelle les gagnants à ne pas céder leurs lots. En tout état de cause, nul ne peut entraver la libre propriété, ainsi l'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas de mise en vente de certains lots par les gagnants.

8.5 Communication sur les fonds collectés

L'organisation communique périodiquement sur les fonds collectés au profit du projet "JE SUIS UNE PÉPITE" sur les réseaux sociaux, sans prendre aucune obligation quant à la périodicité de ces communications.

8.2. Impossibilité de contacter le ou les gagnants

Les participants sont seuls responsables des informations communiquées au moment de leur inscription par le titulaire du carnet de tickets à la Tombola Solidaire sur la plateforme Hello Asso, lorsqu'ils ont été tirés au sort. En conséquence, l'organisateur ne saurait être tenu responsable si le gagnant ne se manifeste pas avant la date limite de remise des lots précisée à l'article 6 ou ne peut être contacté du fait d'information erronée ou incomplète communiquée au moment de son inscription. Il n'appartient pas à l'organisateur ou ses partenaires de faire des recherches afin de retrouver le gagnant. Ce dernier ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni indemnité.

8.3 Dysfonctionnement informatique

L'organisateur attire l'attention des participants sur les caractéristiques et les limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à tout participant de prendre les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.



Article 9 – Données personnelles

Les renseignements fournis par les participant.e.s sont enregistrés dans un fichier excel par Hello Asso. Ces données sont destinées à l'organisateur, à l'association PÉPITES d'É-TOILES, et aux tiers qu'ils mandatent, à des fins de gestion interne dans le cadre de la tombola organisée. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en dehors de la France. Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités précitées. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données personnelles que vous avez renseignées, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant PÉPITES d'É-TOILES sur sa fiche de contact.

Article 10 – Acceptation et modification du règlement

10.1 L'inscription et la souscription du billet pour la Tombola Solidaire sur la plate-forme Hello Asso entraîne l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

10.2 Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, et publié en ligne sur le site de PÉPITES d'É-TOILES, www.pepites-e-toiles.com

Article 11 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés à la tombola ou au présent règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.

Fait à Saint-Herblain, le Vendredi 29 avril 2022.



LES LOTS



LOT 1 : VALEUR 350 €

1 NUITÉE EN CHAMBRE DE LUXE AVEC PETIT DÉJEUNER HORS TRANSPORT POUR 2 PERSONNES
- AU CHÂTEAU DE MAUBREUIL (CARQUEFOU - LOIRE ATLANTIQUE)
DUREE DE VALIDITE 6 MOIS À PARTIR DE FIN JUIN 2022

LOT 2 : VALEUR 280 €

1 NUITÉE EN CHAMBRE DE LUXE AVEC PETIT DÉJEUNER HORS TRANSPORT POUR 2 PERSONNES
- AU CHÂTEAU D'APIGNÉ (LE RHEU - ILE ET VILAINE) -
DUREE DE VALIDITE 6 MOIS À PARTIR DE FIN JUIN 2022

LOTS 3 à 8 : VALEUR UNITAIRE 130€

ÉTOLE d'É-TOILES* - CHÈCHE PÉPITE DE LIN - FLEURS DU DÉSSERT - 3m x 0,70m

LOTS 9 à 14 : VALEUR UNITAIRE 95€

ÉTOLE d'É-TOILES* - CHÈCHE PÉPITE DE LIN - FLEURS DU DÉSSERT - 2m x 0,70m

LOTS 15 à 29 : VALEUR UNITAIRE 65€

ÉTOLE d'É-TOILES* - CHÈCHE PÉPITE DE LIN - FLEURS DU DÉSSERT - 1,50m x 0,70m

* 100 % en LIN - ORIGINE FRANCE (fournisseur membre du Pôle Terre Textile Alsace / Label France Terre Textile) - Créée par Samira LAMKARFED - TOULAGUI en collaboration avec Daniela CARNEIRO- FUENTES - Les ÉTOILES sont découpées par notre partenaire SO BAG, Confectionnées par l'Entreprise Adaptée du Vernoy, sont teintées de manière ancestrale en teinture végétale indigo par l'Atelier Simone dirigé par Laëticia COSTECHAYRERE connue comme "la magicienne de l'indigo". Fabriqué en France de la matière première au produit fini

LOT 30 : carte cadeau d'une valeur de 45€